



AVIS PUBLIC

Dépôt du sommaire de la deuxième année du rôle triennal d'évaluation foncière du TNO de Rivière-aux-Outardes

AVIS PUBLIC est donné conformément aux articles 73, 74 et 124 à 138.4 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, chapitre F-2.1, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal d'évaluation foncière adopté pour le TNO de Rivière-aux-Outardes pour les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière le 26 août 2025.

QUE quiconque désire en prendre connaissance pourra le faire en se présentant au bureau de la MRC de Manicouagan, Édifice Georges-Henri-Gagné, 768, rue Bossé à Baie-Comeau, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Le cycle du rôle étant d'une durée de trois (3) ans, le droit de demander une révision du contribuable pourra s'exercer de la façon suivante :

- Lors de la tenue à jour du rôle, suite à l'émission d'un certificat d'évaluation, en respectant le délai de soixante (60) jours ;
- Lorsque l'évaluateur a omis d'effectuer une modification du rôle qu'il aurait dû apporter en vertu des règles de la tenue à jour, le contribuable pourra demander une révision en tout temps au cours de l'exercice financier où survient l'événement justifiant la modification ou au cours de l'année civile suivante.

PROCÉDURE DE DEMANDE DE RÉVISION

Si vous désirez demander une révision, vous devez, sous peine de rejet :

- Compléter le formulaire intitulé « Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière » qui est disponible au bureau de la MRC de Manicouagan ou sur le site Web suivant : www.mrcmanicouagan.qc.ca et doit être accompagné de la somme d'argent déterminée par le Règlement.

Donné à Baie-Comeau, ce 17^e jour du mois de septembre 2025.

Lise Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière